

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 07/2017

Rabat, le 06/6/2017

Saisie de 68.000 Kg de produits alimentaires non conformes durant les 10 premiers jours du mois sacré de ramadan 1438

Les services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé durant les dix premiers jours du mois sacré de ramadan leurs actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires largement consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Les actions de contrôle réalisées soit en commission mixtes provinciales ou par les services de l'ONSSA seuls ont concerné **26.375 Tonnes (T)** de produits alimentaires d'origine animale et végétale et ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de **68,3 T** de produits impropres à la consommation soit **0,2 %** du total contrôlé.

Ainsi, sur le marché local, les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **4.416** visites d'inspections, dont **2.777** en commission. **392** prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses ont été opérés et **28** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis.

En outre, **7.182 actions quotidiennes de sensibilisation** en matière d'entreposage des produits alimentaires, du respect des conditions d'hygiène, d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires ont été également menées au profit des consommateurs et des opérateurs durant ce premier tiers du mois sacré du Ramadan.

Les produits impropres à la consommation saisis et détruits ont concerné notamment les viandes rouges et blanches (**38T**), les produits de la pêche (**15 T**), les boissons (**4,3 T**), les produits laitiers (**3T**), les farines (**2,2T**), les dattes (**1,2 T**) et autres produits alimentaires (**4,6T**).

A l'importation, **106.615 T** de divers produits alimentaires ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'office aux différents postes frontaliers. A l'issue de ces contrôles, **32 T** de fruits frais ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

Il est à signaler que durant les dix premiers jours du mois sacré de Ramadan de l'année précédente, **205 T** avaient été saisies et détruites.